



Charte du bon voisinage



A adopter, conserver, partager, afficher, copier...

J'aime ma commune et je lui montre...

- J'attends le jour de collecte pour sortir mes sacs-poubelles, mes bacs et mes encombrants. Je rentre mes poubelles dans les 24 heures.
- Je respecte la propreté des espaces communs et je veille à nettoyer en cas de salissure accidentelle.
- Je composte mes déchets verts ou je les emmène à la déchetterie car il est interdit de les brûler.
- Je taille mes haies en limite de propriété, elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public, ni chez mon voisin.

Je fais vœu de silence...

- J'évite de bricoler et tondre le dimanche, je m'arrange pour le faire la semaine, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h (si j'y suis obligé le dimanche, je le fais de 10h à 12h).
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un événement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.

Je suis l'ami des bêtes, mais...

- Je tiens mon animal en laisse, je ne le laisse pas errer et je ramasse ses déjections.
- Je m'assure que mon compagnon ne soit pas une nuisance (bruits ou odeurs pour mes voisins).
- Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons, chats...) afin de limiter leurs nuisances.

Je roule courtois...

- Je circule lentement dans le village et sur les parking communs.
- Je veille à respecter le code de la route : Limitation de vitesse, panneau de signalisation (priorité à droite).
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule, donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées ou handicapées.

Je reste courtois avec mes voisins en toutes circonstances

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous.